



**Porter, Erika**

**De:** Robert Amato [robert.amato@ymail.com]  
**Envoyé:** 25 novembre 2013 17:50  
**À:** Jocelyne Therrien; Audrey Chabauty; étude légale; frederick.turenne@hec.ca; Anastasios Paraskevopoulos; Karl Harrison; Rita Magloé Francis; Pierre Poulin  
**Cc:** Jonathan Boivin; Porter, Erika; Lebel, Sonia  
**Objet:** Re: Réf. : AVIS-Requête de L.P. Lafortune à la CEIC 25/11/2013

Je suis entièrement d'accord avec cette position sur l'exclusion du DPCP.

**ROBERT AMATO**  
'vino veritas'  
C...514.885.8899  
F...450.736.4902  
Email...robert.amato@ymail.com



coaccusée

On Monday, November 25, 2013 11:41:02 AM, Jocelyne Therrien <jocelyne@gestionjtc.com> wrote:

Bonjour Me Lebel,

Je me représente seule, et je suis coaccusée dans le projet Diligence. Par la présente, j'aimerais vous informer que je suis tout à fait d'accord avec les représentations faites par Me Rita Magloé Francis, en ce qui concerne la demande qui sera présentée par Monsieur Louis-Pierre Lafortune. En effet, il m'apparaît manifeste que l'exclusion du DPCP est une condition *sine qua non* de la préservation de l'équité de notre procès, non seulement en ce qui concerne plus directement Monsieur Lafortune, mais également pour nous tous ; accusés de l'opération Diligence.

En espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Lebel, mes salutations distinguées,

**Jocelyne Therrien**

Avis de confidentialité

Ce message électronique s'adresse exclusivement à la personne ou à l'entité dont le nom figure à la rubrique destinataire; il peut contenir des renseignements de nature confidentielle ou privilégiée sur le plan juridique. Nulle autre personne ne doit y avoir accès. Si vous n'êtes pas le destinataire convenu, nous vous avisons par la présente que toute diffusion, distribution ou reproduction de ce document, ainsi que toute mesure prise ou omise à l'égard de la présente, est formellement interdite et pourrait être illicite. Si un message électronique est destiné à l'un de nos clients, sachez que toute opinion ou tout avis contenu dans le message est assujéti aux conditions du contrat régissant le mandat de Services de gestion J.T.C. inc auprès du client.

-----Message original-----

**De :** Pierre Poulin

**Date :** 22-11-13 11:05:28

**A :** [audreychabauty@hotmail.com](mailto:audreychabauty@hotmail.com); [etudelegale@hotmail.com](mailto:etudelegale@hotmail.com); [frederick.turenne@hec.ca](mailto:frederick.turenne@hec.ca); [jocelyne@gestionjtc.com](mailto:jocelyne@gestionjtc.com); [justicemontreal@gmail.com](mailto:justicemontreal@gmail.com); [mekarlharrison@videotron.ca](mailto:mekarlharrison@videotron.ca); [rita\\_magloe.francis@hotmail.com](mailto:rita_magloe.francis@hotmail.com); [robert.amato@ymail.com](mailto:robert.amato@ymail.com)

**Cc :** [boivin@dgavocats.com](mailto:boivin@dgavocats.com); Erika Porter; Sonia Lebel

**Sujet : AVIS-Requête de L.P. Lafortune à la CEIC 25/11/2013**

Chères consoeurs, chers confrères  
et accusés non-représentés :

Me Martin Larocque  
Me Audrey-Bianca Chabauty  
Me Rita Francis  
Me Karl-Emmanuel Harrison  
Me Anastasios Paraskevopoulos  
Jocelyne Therrien  
Roberto Amato  
Frédéric Turenne

Soyez informés que M. Louis-Pierre Lafortune qui, comme vous le savez, est accusé dans notre dossier 500-01-030728-098, a été assigné à témoigner devant la *Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction*.

Nous avons été informés que M. Lafortune conteste son assignation à témoigner par le biais d'une requête en annulation de son assignation. Vraisemblablement à titre subsidiaire, il présente également une demande de témoignage à huis clos, demandant notamment l'exclusion du DPCP.

Par ailleurs, le DPCP présentera une requête en vue d'obtenir une ordonnance temporaire de non-publication de son témoignage. Une fois son témoignage rendu, il faudra le réviser de manière à décider des portions qui peuvent être publiées.

Bien évidemment, dans l'éventualité où la demande d'exclusion du DPCP serait accordée et que le témoignage serait en non-publication, **le DPCP serait dans l'impossibilité de faire quelque représentation que ce soit quant aux passages devant demeurer en non-publication jusqu'à la fin des procédures criminelles.**

Si vous avez des représentations à faire quant à ces requêtes relativement à vos droits fondamentaux ou ceux de votre client, nous vous invitons à en aviser Me Sonia Lebel, procureure en chef de la Commission, dans les meilleurs délais à l'adresse suivante : [sonia.lebel@ceic.gouv.qc.ca](mailto:sonia.lebel@ceic.gouv.qc.ca)

Nous vous demandons d'être discrets compte tenu du caractère confidentiel de l'information que nous vous transmettons.

En vous remerciant de votre collaboration,

Directeur  
des poursuites  
criminelles et pénales  
**Québec** 

*Me Pierre Paulin*

Procureur aux poursuites criminelles et pénales

---

Palais de Justice  
1, rue Notre-Dame est  
Suite 4.100  
Montréal  
Qc H2Y 1B6

Courriel : [pierre.poulin@dpcp.gouv.qc.ca](mailto:pierre.poulin@dpcp.gouv.qc.ca)

BlackBerry 514-206-5166

IP 52090

Bureau 514-393-2703 # 52090

Fax 514-873-9895

---

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.



**Animations GRATUITES pour vos emails**

**Cliquez ici !**

